



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 9 DECEMBRE 2015 A 19H30 Bâtiment Stella Helvética

En présence de vingt-huit citoyens, la présidente Mesot ouvre cette assemblée légalement convoquée par affichage au pilier public vingt jours avant son déroulement.

Elle excuse l'absence de Mmes et MM Jessica Thurre, Fabienne Roduit, Monique Pelletier Viviane Raymond, Benjamin Roduit, André Luisier, Thierry Crettenand et Jean-Philippe Roduit.

Elle excuse également l'absence du conseiller municipal Charles-Henri Thurre qui est accidenté.

Après les salutations d'usage elle rappelle l'ordre du jour qui est accepté.

Etant donné que des points nécessitent un vote, Mme Rose-Marie Cheseaux et M. Gérard Comby sont désignés scrutateurs.

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 juin 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes

La présidente Mesot informe que, conformément à l'art. 17 de la Loi sur les Communes, l'assemblée primaire est compétente pour la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5 % des recettes brutes du dernier exercice. Avec Fr. 9'827'392.60 de recettes, la compétence de l'exécutif communal se monte à Fr. 491'369.65. La présente assemblée doit donc se prononcer sur les dépenses d'investissements suivantes :

- Acquisition du Cycle d'Orientation de Leytron Fr. 1'408'000.- ;
- Aménagement des routes de plaine, route du Traux, Fr. 600'000.- ;
- Réhabilitation de la STEP, 2^{ème} étape, Fr. 700'000.-.

Cette approbation est sollicitée par esprit de transparence, car le caractère non-obligatoire n'est pas démontré. Il pourrait s'agir de dépenses obligatoires !

Approbation

L'assemblée primaire décide à une majorité de 26 voix pour et 2 abstentions d'autoriser le conseil communal à effectuer ces investissements.

3. Emprunt lié aux investissements

La présidente Mesot informe l'assemblée primaire que la compétence du conseil municipal pour réaliser des emprunts se limite à 10 % des recettes brutes du dernier exercice connu. Les recettes brutes aux comptes 2014 se montent à Fr. 9'827'392.60, la compétence du conseil municipal se situe donc à Fr. 982'739.25. Pour faire face aux investissements prévus au budget 2016 présentant une insuffisance de financement de Fr. 2'049'340.- l'accord de l'assemblée primaire est nécessaire. Selon les liquidités de l'administration il est possible que cet emprunt ne soit pas ou que partiellement utilisé.

M. Thierry Magnin demande ce qu'il advient du solde de l'emprunt s'il n'est pas utilisé dans sa totalité. Il lui est répondu que l'emprunt n'est tout simplement pas effectué, ou que partiellement.

Demande d'un crédit de Fr. 2'000'000.-

L'assemblée primaire décide à une majorité de 27 voix pour et 1 abstention d'autoriser le conseil municipal à effectuer un emprunt de Fr. 2'000'000.- afin de financer les investissements 2016.



4. Budget 2016 de la municipalité

En préambule la présidente Mesot rappelle que le budget 2016 a été mis à disposition des citoyens 20 jours avant la présente assemblée.

Le conseil municipal a arrêté ce budget en séance du 17 novembre 2015. Celui-ci présente 22% de dépenses liées et 19.5% d'amortissements. Les dépenses ordinaires constituent donc le 58.5% du budget.

Lecture et commentaires

Le secrétaire-caissier procède à la lecture du budget en indiquant, tant pour le fonctionnement que pour les investissements, les résultats pour chaque dicastère et la présidente, au fur et à mesure, apporte quelques commentaires.

M. Ed Simonetta demande comment paie ses impôts une entreprise qui a une exploitation sur le territoire communal et son siège social dans un autre canton. Il lui est répondu qu'une répartition d'impôt est effectuée.

Le budget 2016 de la municipalité présente les chiffres suivants :

- Charges financières de Fr. 8'093'310.-
- Revenus financiers de Fr. 10'054'720.-
- Marge d'autofinancement de Fr. 1'961'410.-
- Amortissements de Fr. 1'953'250.-
- Excédent de revenus de Fr. 8'160.-
- Dépenses d'investissements de Fr. 4'852'000.-
- Recettes d'investissements de Fr. 841'250.-
- Investissements nets de Fr. 4'010'750.-
- Insuffisance de financement de Fr. 2'049'340.-

Adoption

L'assemblée primaire adopte le budget 2016 de la municipalité à l'unanimité.

5. Planification financière

La présidente Mesot informe l'assemblée que la loi sur les communes prévoit à l'art. 79 qu'une planification financière pour une durée de quatre ans doit être portée à sa connaissance. Cette planification doit donner un vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des finances communales. Les investissements prévus lors des quatre prochaines années peuvent être absorbés par la fortune de la commune.

6. Divers

Mme Rose-Marie Cheseaux indique que des automobilistes circulent trop vite dans les routes de plaine, elle demande si des rappels de « zone 30 km/h » pourraient être inscrits à l'intérieur de la zone. Le vice-président Moret indique que les zones sont suffisamment indiquées et que la présence des bacs fait office de ralentisseur.

M. Gérard Comby, sur le même sujet, déplore le fait que les radars de préventions posés au bord des routes ne sont pas en service.

Il est répondu à ces deux sujets par M. Gaëtan Lathion, agent de police, que les routes de plaine à Saillon sont un exemple. Multiplier les indications au sol ne servirait pas à faire ralentir les chauffards. Quant aux radars, ils ont l'apparence d'être éteints mais ils enregistrent les passages à des fins de statistiques.

M. Thierry Magnin remercie la commune et plus particulièrement le conseiller Roduit pour la mise en œuvre de l'arboretum de poiriers sis à l'arrière de la place de l'Envol. Il donne quelques explications sur ce projet nature.



La présidente Mesot clôt cette assemblée en présentant des photos du nouveau columbarium et invite les gens à visiter cette réalisation. Elle indique que le prochain Tour d'Horizon paraîtra avant Noël. Elle exprime ses remerciements à l'équipe communale pour le travail effectué dans le respect des citoyens. Elle remercie également ses collègues du conseil communal ainsi que toutes les personnes qui œuvrent pour le bien-être de notre commune.

L'assemblée est levée à 20h45 et est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente
Alba Mesot

Le Secrétaire
Boris Clerc